



Dégradations causées par une entreprise

Par **j2m**, le **15/06/2013** à **11:24**

Bonjour, rnrnJ'habite dans un lotissement ou une entreprise a posé des haies autour de toutes les parcelles à la demande du promoteur. Lors de ces travaux, les ouvriers qui utilisaient une mini-pelleteuse ont arraché trois bornes délimitant mon terrain. Dès que je m'en suis aperçu j'ai contacté le responsable de l'entreprise qui m'a indiqué qu'il enverrait un géomètre et qu'il n'y avait aucun soucis. Ne voyant rien venir je l'ai relancé à plusieurs reprises et il m'a redit qu'il interviendrait prochainement. Depuis quelques jours et malgré mes demandes adressées au secrétariat de l'entreprise, le responsable ne me rappelle plus. Les faits remontent à octobre 2012. Quels sont les recours possibles ? La pose de trois bornes par un géomètre coûte environ 450 euros.rnMerci par avance pour vos conseils.

Par **amajuris**, le **15/06/2013** à **11:27**

bjr,rncommencez par envoyer à l'entreprise par LRAR une mise demeure de remettre les bornes en rappelant que c'est un délit.rncdt

Par **alterego**, le **15/06/2013** à **17:46**

Bonjour,rnrnPour information et éventuellement moyen de pression.rnrn**Code Pénal, Extrait de l'art. 322-1 rnrnLa destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende, sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger.**rnrnCordialement

Par j2m, le 15/06/2013 à 22:20

Merci pour ces éclaircissements ; néanmoins je crains qu'ils ne me disent que je ne peux pas prouver que c'est bien eux...

Par alterego, le 16/06/2013 à 10:43

Bonjour,rnrnLes bornes existaient avant et étaient toujours en place à l'ouverture du chantier.rnrnVous relancez le responsable de l'entreprise par courrier RADAR tout en admettant que la pelleteuse ait pu les arracher accidentellement. L'entreprise est assurée pour ce type de dommage ce qui justifie encore moins sa négligence.rnrnRappelez-lui l'alinéa cité de l'article 322-1 du Code Pénal et remerciez-le de bien vouloir faire preuve de diligence à réception de votre lettre afin que le bornage initial puisse être rétabli dans l'état où il était avant le passage de la pelleteuse. rnrnVous comprenez qu'il soit pris par d'autres tâches tout aussi prioritaires mais faites-lui savoir qu'il ne vous serait pas agréable de devoir déposer plainte.rnrnCordialement

Par j2m, le 16/06/2013 à 14:14

Merci pour ces conseils que je vais appliquer à la lettre...rnCordialement.

Par alterego, le 16/06/2013 à 16:55

Re bonjour,rnrnAutorisez-moi cette brève observation quant à votre réponse **"je crains qu'ils ne me disent que je ne peux pas prouver que c'est bien eux..."**rnrnC'est toujours possible, seulement sachez qu'en éprouvant une crainte, en l'entretenant et en la montrant on se met en position de faiblesse et on ouvre des portes à l'adversaire qu'il ne se gênera pas d'exploiter.rnrnMontrez-vous sûr de vous, ferme dans vos propos et déterminé tout en étant très courtois. Par écrit ce n'est que plus facile.rnrnCordialement